

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif à une concentration économique concernant l'acquisition par « Dari Couspate SA » des éléments d'actifs corporels relatifs à l'activité de transformation industrielle de blé dur en semoule de la société « Les Grandes Semouleries du Maroc SA »

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** La société « Dari Couspate SA » ;
- **La cible :** Les éléments d'actifs corporels relatifs à l'activité de transformation industrielle de blé dur en semoule de la société « Les Grandes Semouleries du Maroc SA ».

Nature de l'opération

- Acquisition d'éléments d'actifs.

Secteurs économiques concernés

- Le marché de transformation du blé dur en semoule ;
- Le marché de fabrication et commercialisation du couscous et des pâtes alimentaires.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 19 mars 2025

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Dari Couspate SA », à travers une filiale détenue à 100% qui sera spécialement constituée à cet effet, des éléments d'actifs corporels relatifs à l'activité de transformation industrielle de blé dur en semoule (semoulerie) de la société « Les Grandes Semouleries du Maroc SA ».

« Dari Couspate SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé au Quartier Industriel, Ezzahra, El Oulja, 11000, Salé, immatriculée au Registre du Commerce de Salé sous le numéro 3273. Elle est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de couscous et de pâtes alimentaires.

« Les Grandes Semouleries du Maroc SA » est une société anonyme de droit marocain, dont le siège social est situé rue Chefchaouen, Cite Oukacha, Ain Sebaa, Casablanca, Maroc, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 38757. Elle a pour activité la transformation de blé dur en semoule. Elle est une entité du Groupe Forafric Maroc, opérateur depuis plusieurs années dans la filière céréalière et présent sur l'ensemble de la chaîne de valeurs de l'amont à travers l'importation et le négoce des matières premières jusqu'à la distribution des produits finis tels que les farines, les semoules, les pâtes et le couscous.

Fait à Rabat le 07 mars 2025